



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

\*\*\*\*\*

REGION DE L'OUEST

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

STRUCTURE INTERNE DE GESTION

ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS

11.04.2025



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

\*\*\*\*\*

WEST REGION

\*\*\*\*\*

GENERAL SECRETARIATE

\*\*\*\*\*

INTERNAL STRUCTURE OF THE ADMINISTRATIVE  
MANAGEMENT OF PUBLICS CONTRACTS

**ADDITIF N° 01 /A/RO/PCR/CIPM/2025 DU 11 AVR 2025 RELATIVE AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°02/AONO /RO /PCR/CIPM-BEC/2025 DU 19 MARS 2025, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA REGION DE L' OUEST EN (4) QUATRE LOTS.( CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE AU LYCEE TECHNIQUE DE KOUPA MATAPIT ARRONDISSEMENT DE FOUMBAN (LOT 1), CONSTRUCTION D'UN BLOC ADMINISTRATIF AU LYCEE DE MAGBA ARRONDISSEMENT DE MAGBA (LOT 2), CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE AU LYCEE DE NJINGOUMBE-NJITAPON ARRONDISSEMENT DE KOUOPTAMO (LOT 3), CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX DE SALLES DE CLASSE AU CETIC DE MEGHABE-MANKI ARRONDISSEMENT DE NJIMOUM (LOT 4), ),DEPARTEMENT DU NOU.**

Le président du Conseil Régional de l'Ouest informe aux entreprises convoquées que :

### AU LIEU DE

### AVIS DE CONSULTATION ET RPAO

#### 12. Remise des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, seront déposées au plus tard le 16 Avril 2025 à 10 heures précise, heure locale

#### 14. Ouverture des plis

L'ouverture des pièces administratives, techniques et financières aura lieu le 16 Avril 2025 à 11heures.

#### 15. Critères éliminatoires

- De l'absence de la caution de soumission timbrée et consignée à la CDEC, à l'ouverture des plis ;
- Figurer sur la liste des entreprises suspendue de la commande publique publiée par l'ARMP ;
- De la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis sur la plateforme, d'une pièce du dossier administratif jugée ; non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- Du non-respect de la taille et du format de fichier des offres ;
- Non existence à l'ouverture des plis, de l'inscription du soumissionnaire dans le registre infalsifiable de l'ARMP servant d'enregistrement des offres avec numéros de quittance d'achat du dossier d'appel d'offres ;



- Absence dans l'offre technique des contrats de travail des personnels clés de l'offres du soumissionnaire avec preuve de cotisations sociales de ceux-ci depuis leur recrutement dans l'entreprise ;
- L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- Une note technique inférieure à 24 points sur 34 soit 70% renvoyant au seuil de qualification des offres techniques ;
- De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée
- Absence de capacité financière d'un montant au moins égal au tiers du montant prévisionnel du lot postulé ;
- Avoir un projet de l'année antérieur, encore en cours d'exécution du fait de l'entreprise ;
- Non dépôt de la copie de sauvegarde dans les délais impartis.

### LIRE PLUTÔT

## AVIS DE CONSULTATION ET RPAO

### 12. Remise des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, seront déposées au plus tard le **23 Avril 2025 à 10 heures précise**, heure locale.

### 13. Ouverture des plis

L'ouverture des pièces administratives, techniques et financières aura lieu le **23 Avril 2025 à 11heures**.

### 14. Critères éliminatoires

- De l'absence de la caution de soumission timbrée et consignée à la CDEC, à l'ouverture des plis ;
- Figurer sur la liste des entreprises suspendue de la commande publique publiée par l'ARMP ;
- De la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis sur la plateforme, d'une pièce du dossier administratif jugée ; non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- Du non-respect de la taille et du format de fichier des offres ;
- Non existence à l'ouverture des plis, de l'inscription du soumissionnaire dans le registre infalsifiable de l'ARMP servant d'enregistrement des offres avec numéros de quittance d'achat du dossier d'appel d'offres ;
- L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- Une note technique inférieure à 24 points sur 34 soit 70% renvoyant au seuil de qualification des offres techniques ;

- De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée
- Absence de capacité financière d'un montant au moins égal au tiers du montant prévisionnel du lot postulé ;
- Avoir un projet de l'année antérieur, encore en cours d'exécution du fait de l'entreprise ;
- Non dépôt de la copie de sauvegarde dans les délais impartis.
- Les plis sans indication de l'identité de l'Avis de Consultation.

## LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

### AMPLIATIONS

- Gou/RO
- MINMAP
- ARMP
- Archives

